

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/31/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCX
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame le Maire,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVvk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF

Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX

Date : 13/02/2025

Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/32/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCX
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVvk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF

Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX

Date : 13/02/2025

Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/47/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCK
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint-Omer
2, rue Albert Camus
62219 LONGUENESSE

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 215 377 8286 3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX

Date : 13/02/2025

Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Affaire suivie par François PAGNERRE
Mail : francois.pagnerre@cchf.fr
Réf : AF/FP/VDP/37/2025

Monsieur le Président
CCI Littoral Hauts de France
24, boulevard des alliés
62104 CALAIS

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBEQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCHEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCK
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 216 142 1456 0

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

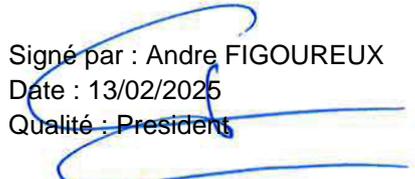
Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président



Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/48/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCK
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Madame la Présidente
Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq
66, place du Général de Gaulle
62370 AUDRUICQ

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 215 377 8284 9

Madame la Présidente,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : Andre FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/36/2025

Monsieur le Président
Conseil Départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59000 LILLE

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBEQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCK
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 216 142 1402 7

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/44/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCX
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Monsieur le Président
DDTM Nord
CDPENAF
62, boulevard de Belfort
59000 LILLE

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 216 142 1452 2

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/39/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCX
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Monsieur le Président
Chambre d'Agriculture
Hauts de France
299, boulevard Leeds
59777 LILLE CEDEX

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 216 1454 6

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/38/2025

Monsieur le Président
Chambre des métiers
9, rue Léon Trulin
59000 LILLE CEDEX

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBEQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCK
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 216 142 1455 3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/35/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCX
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Monsieur le Président
Conseil Régional des
Hauts de France
151, avenue du Président Hoover
59800 LILLE

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 216 142 1403 4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/45/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCX
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Monsieur le Président
Communauté Urbaine
de Dunkerque
Pertuis de la marine
BP 85 530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 215 377 8288 7

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Affaire suivie par François PAGNERRE
Mail : francois.pagnerre@cchf.fr
Réf : AF/FP/VDP/42/2025

Monsieur le Responsable
DDTM Flandres
30, rue l'Hermite
BP 6533
59386 DUNKERQUE CEDEX

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCK
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 215 377 8290 0

Monsieur,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/43/2025

Monsieur le Chef d'Unité
Urbanisme Durable
DDTM Nord
62, boulevard de Belfort
59000 LILLE

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBEQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAÉDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCK
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 215 377 8289 4

Monsieur,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : Andre FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : President

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Affaire suivie par François PAGNERRE
Mail : francois.pagnerre@cchf.fr
Réf : AF/FP/VDP/41/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCX
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

DRAC
Madame Véronique STIEVENART
Cheffe de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine
3, rue Lombard
59049 LILLE

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 216 142 1401 0

Madame,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/49/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCX
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Madame la Directrice
Parc Naturel des Caps
et Marais d'Opale
Manoir du Huisbois
BP 22
62142 LA WAST

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 205 860 5229 3

Madame la Directrice,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX



Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/34/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBEQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAÉDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCK
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Monsieur le Préfet
Préfecture du Nord
12, rue Jean Sans Peur
59800 LILLE

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 216 142 1404 1

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/40/2025

Monsieur le Président
SCOT Flandre Dunkerque
Pertuis de la marine
BP 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCK
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 216 142 1453 9

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par François PAGNERRE

Mail : francois.pagnerre@cchf.fr

Réf : AF/FP/VDP/33/2025

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBEQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCK
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

Monsieur le Sous-préfet
Sous-préfecture de Dunkerque
27, rue Thiers
59140 DUNKERQUE

Objet : Article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
Modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF

LR AR 1A 216 142 1405 8

Monsieur le Sous-préfet,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification de droit commun n°4 du PLUi de la CCHF.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier de modification:

<https://drive.google.com/drive/folders/1S6-OzT2GA70TBT4aiKzb65Sq8psX8gVk?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger les éléments sur le site internet de la CCHF à l'adresse suivante : www.cchf.fr dans l'onglet « Environnement-Urbanisme » puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

André FIGOUREUX

Président de la CCHF
Maire de West-Cappel

Signé par : André FIGOUREUX
Date : 13/02/2025
Qualité : Président